

Adresse des officiers, sous-officiers et canonniers sans-culottes du 4ème régiment d'artillerie et du 5ème d'artillerie légère, de l'Armée des Alpes, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des officiers, sous-officiers et canonniers sans-culottes du 4ème régiment d'artillerie et du 5ème d'artillerie légère, de l'Armée des Alpes, lors de la séance du 21 fructidor an II (7 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 327-328;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15618\\_t1\\_0327\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15618_t1_0327_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Vive à jamais la république française. Amour, reconnaissance, et respect à nos sages législateurs.

*j*

Les citoyens composant le conseil général de la commune de Saint-Just, département de l'Eure, félicitent la Convention nationale sur l'énergie avec laquelle elle a déjoué la conspiration du scélérat Robespierre et ses complices; l'assurent de leur entier dévouement; et lui expriment combien ils ont en exécration les noms des ambitieux, des conspirateurs, des traîtres et des tyrans; ils l'invitent à approuver la délibération qu'ils ont prise pour changer le nom de leur commune en celui de *Bonvignoble* (19).

*k*

[*La commune de Vicq, département des Landes à la Convention nationale, s. d.*] (20)

La commune de Vicq, uniquement composée d'agriculteurs, suspend un moment ses travaux champêtres pour vous exprimer avec simplicité les sentiments d'admiration dont elle est pénétrée pour vos sublimes décrets et ceux de sa reconnaissance pour les comités de Salut public et de Sûreté générale qui se rendent chaque jour plus dignes de votre confiance et de la notre.

Nous avons reçu avec enthousiasme le décret par lequel vous avez consacré l'existence de l'Être Suprême. Cette opinion étoit, sans doute, gravée dans le cœur de tous les bons français et nous vouons à l'exécration de tous les siècles ces hommes vils et pervers qui en enlevant cette idée consolante d'un Dieu vengeur du crime et rémunérateur de la vertu, avoient tenté d'en détruire le germe dans nos cœurs, pour y substituer les dogmes arides et désespérants de leur vaine philosophie.

Nous nous rendons chaque décade dans le temple de l'Être suprême pour lui offrir un culte digne de lui, dépouillé de toutes ces pratiques minutieuses et ridicules que le fanatisme et la superstition avoient consacrées, à la honte de la raison. Nous en avons détruit tous les signes, tous les instrumens inutiles et nous n'avons conservé que ceux qui, par leur valeur réelle, pouvoient servir à la chose publique. Nous nous sommes empressés de les porter à notre district.

Nous remercions l'Être suprême de la protection qu'il accorde aux armes de la république. Nous lui demandons avec ardeur qu'il la rende victorieuse de ses ennemis intérieurs et extérieurs.

Nous avons contribué autant qu'il a dépendu de nous à leur destruction. Quoique notre commune ne soit composée que de 275 individus de tout sexe et de tout âge, nous avons fourni à la Patrie 21 défenseurs, dont 3 sont morts glorieusement pour elle.

(19) *Bull.*, 22 fruct. (suppl.).

(20) C 319, pl. 1 306, p. 13.

Citoyens Représentants, restés fermes et inébranlables à votre poste jusqu'à ce que par la destruction de tous les tirans coalisés contre nous vous puissiez nous procurer une paix honorable et solide qui assure votre gloire et notre bonheur.

PUNANS, *maire*, CAZAUX, *agent national*, et 14 *signatures*.

*l*

[*La gendarmerie nationale du département du Bec d'Ambès, réunie à Bordeaux pour le service de la place, à la Convention nationale, le 21 thermidor an II*] (21)

À la Convention nationale, représentatrice du Peuple républicain, *Les Français*,

La Liberté, cette puissance suprême toujours vigilante et invincible, vient encore dans sa course rapide, couverte du bouclier de nos lois (sans néanmoins suspendre ses coups contre les scélérats tirans coalisés) de frapper et d'abattre d'un de ses revers les têtes factieuses des hydres monstrueux qu'elle élevoit comme ses enfants. Gloir vous en est due, Représentants du Peuple, organes de la Liberté; la gendarmerie de Bordeaux n'a que le regret d'avoir été trop éloignée, en n'ayant pas dans cette circonstance la gloire d'être du nombre des agents qui se sont immortalisés dans la prompte exécution de ses sublimes décrets.

Recevez, Représentants, les témoignages particuliers de notre reconnaissance; recevez nos félicitations, et nous vous récompenserons de votre perpétuelle énergie, en l'imitant dans la surveillance intérieure, et dans les combats où nous brûlons d'aller pour faire retentir sur les territoires de nos ennemis (nous voulons dire des ennemis de la Liberté) les cris de *Vive la République, Vive la Convention nationale*.

SAUVAUD, *chef d'escadron*, CHANCELÉE, *capitaine commandant*, et huit autres signatures.

*m*

[*Les officiers, sous-officiers et canonniers sans-culottes du 4ème régiment d'artillerie et du 5ème d'artillerie légère, de l'Armée des Alpes à la Convention nationale, de Grenoble, le 24 thermidor an II*] (22)

Citoyens Représentants,

Une faction liberticide a osé former l'affreux projet d'égorger la Convention nationale et de donner de nouveaux fers à son souverain. Encore une fois le peuple s'est levé et ses tyrans ont été anéantis.

Grâces vous soient rendues, dignes représentants, d'une nation aussi reconnaissante envers ses amis que terrible contre les tyrans; continués vos glorieux travaux; vous serez immortels comme le peuple que vous représentés.

(21) C 320, pl. 1 317, p. 3.

(22) C 320, pl. 1 317, p. 5.

Pour nous placés plus près des despotes étrangers, nous jurons de montrer contre eux le même courage que vous déployés avec tant d'éclat contre les tyrans intérieurs, quelque soit le masque dont se couvrent les conspirateurs, nous jurons de n'avoir jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Nous attendons avec impatience le rapport du comité de Salut public sur les nobles et les prêtres. Si le résultat répond à nos espérances, la République sera délivrée de deux castes proscrites par l'opinion publique et qui abusant de l'indulgence d'une nation généreuse ne cessent de conspirer en secret contre la République. Ces deux castes ennemies nées de la Révolution et qui n'attendent peut-être qu'un moment favorable, qu'un chef de parti pour se lever et détruire en un jour le fruit de cinq années de travaux.

Souffrirez-vous, Citoyens Représentants, que nous soyons encore longtemps conduits aux combats, par les agens de ces mêmes tyrans que nous attaquons ? Par ceux-là mêmes qui conspirent notre perte.

Le mode d'exécution, à ce qu'il parait est la seule chose qui arrête encore. Nous l'attendons de votre sagesse et nous prouverons à nos ennemis que nous ne sommes jamais aussi forts que lorsque nous n'avons plus parmi nous que des Républicains et des frères.

Salut et fraternité.

FRANÇOIS, *adjudant officier*, ROSE, *capitaine du 5ème régiment*, STEVMOND, *adjudant major du 4ème régiment*, et plus d'une page de signatures.

n

[*Les compagnies de canonnières de Paris, sections des Droits-de-l'Homme, et de Beaurepaire, à l'armée des Côtes de Brest, à la Convention nationale, de Lannion, le 22 thermidor an II*] (23)

Représentants,

Le premier sentiment qui s'est emparé de l'âme des français et singulièrement des canonnières de Paris composant les compagnies des sections des Droits-de-l'Homme et de Beaurepaire, en apprenant les nouveaux crimes commis par les ennemis de la République, fut l'indignation ! nous avons vu d'un œil sec et rapide, les scènes d'horreur et de sang dont vous deviez, ainsi que nos concitoyens de Paris, être les tristes victimes et spontanément, le cri terrible, pour les coupables, de justice et de vengeance, s'est fait entendre: nous avons vu avec plaisir que nos vrais représentants avoient prévenu nos vœux; et nous avons appris en même temps le crime et la punition.

Quelle leçon pour le peuple françois ! quand finira-t-il d'encenser des mortels ? et d'acroïtre leur amour propre par une confiance aveugle. L'exemple des généraux traitres, dont on vantait sans cesse l'année dernière la moindre

action sans faire attention à l'armée dont le commandement leur étoit confié, nous a appris qu'il ne falloit plus dire un tel général s'est bien comporté; mais bien, telle armée a remporté une victoire complète.

Puisse l'expérience après cette épuration dans la représentation du peuple, nous apprendre à dire la Convention entière veut le bonheur de la France; et non, tel parti dans la Convention le veut et tel s'y oppose: il seroit peut-être même à désirer que le peuple ne répétat les noms de ses représentants, qu'au moment où il devra leur rendre justice, s'ils ont fait leur devoir ou les punir, s'ils n'ont pas rempli les vœux de leurs commettants.

Plaise au ciel que nous ayons vu le dernier orage de la Liberté !

Séparés pour cet instant du fracas de la guerre, confinés dans un réduit obscur où le bien du service nous appelle, et saisissant avec enthousiasme, les moments de loisir que nous laissent vos travaux militaires, pour puiser dans le tableau de vos opérations la fermeté et les vertus qui caractérisent de vrais républicains; permettez-nous, Représentants, de vous féliciter sur la conduite courageuse et soutenue que vous venés de tenir en découvrant la trame odieuse des traitres qui ne rougissoient pas de siéger parmi vous: continués de marcher d'un pas ferme et vigoureux, nous sommes les exécuteurs de vos ordres, nous vous seconderons de toutes nos forces. Ne rentrés dans vos foyers que, quand vous aurés réussi à établir la paix et la tranquillité, après laquelle nous aspirons tous et alors vous y jouiré de l'estime de vos concitoyens; vos noms seront à jamais gravés dans leur mémoire et ils vous voueront une reconnaissance éternelle.

LE CLERC, *capitaine*, et une page de signatures.

o

[*Les jeunes élèves de la classe primaire de la commune de La Vérité, ci-devant Le Bois, Ile Républicaine, ci-devant de Ré, à la Convention nationale, du 21 thermidor an II*] (24)

Est-il possible, Législateurs, qu'au moment où nous commencions à respirer la bienfaisance nationale par l'éducation publique que des tirans, des traitres cherchent à nous enchaîner comme ils ont fait à nos ayeuls, Ah ! si nos forces égaloient notre courage quoique notre tendre jeunesse sortant du berceau depuis peu d'années rencontrons quelques factieux ennemis de la liberté nous nous opposerions encore pour les terrasser. Quelle indignation, citoyens Législateurs, quand nous avons été instruits que ces jours derniers les conspirateurs vouloient insulter la Convention pour perdre la République, mais vos mesures sages les ont empêché, nous vous en rendons nos louanges et nos remerciements. Quel malheur pour nous si vous laissiez votre poste avant d'avoir fait tailler les derniers tirans. Nos pères, nos frères, nos amis les français sont à tailler les merce-